



Municipalité de

SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE

BROMPTON  
PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière

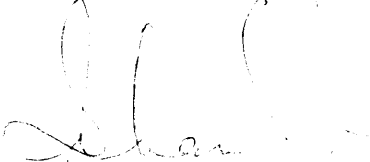
Que lors de la séance tenue le 06 mai 2013, le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, a adopté le « règlement numéro 2013-161 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme afin de transférer des zones prioritaires d'aménagement avec des zones d'aménagement différées et vice versa »;

Que ledit règlement numéro 2013-161 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 05 juin 2013;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2013-161 est entré en vigueur le 13 juin 2013, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 13 juin 2013;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2013-161 au bureau de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 26<sup>e</sup> jour de juin 2013.



Sylvie Champagne  
Directrice générale et secrétaire-trésorière